



Contenu du module

Module : Accéder aux droits dans l'UE

PARTIE A

Résumé général du module :

Veillez ajouter un bref résumé du module dans la case ci-dessous

Le module examine les concepts de droits au sein de l'UE et de ses États membres et vise à familiariser les participants avec les questions clés relatives aux droits de l'homme en vue d'améliorer l'accès à ces droits.

Les questions fondamentales de ce module tournent autour des points suivants :

1. Que sont les droits de l'homme et pourquoi sont-ils importants ?
2. Quels sont les différents types de droits de l'homme et quelles sont les différentes protections juridiques de ces droits au sein de l'UE ?
3. Comment peut-on améliorer ses chances d'accéder aux droits au sein de l'UE et de ses États membres ?

Ces questions sont particulièrement pertinentes car les migrants font partie des communautés les plus vulnérables de nos sociétés. En raison de contextes culturels, linguistiques et économiques différents, les migrants sont souvent moins à même d'accéder aux droits au sein de l'UE et de ses États membres.

L'objectif de ce module est de fournir les informations les plus pertinentes afin de comprendre le concept de droits et de responsabilités au sein de l'UE et de ses États membres et de donner aux migrants les moyens d'accéder plus efficacement aux droits au sein de l'UE.

Ce module est l'équivalent de 1 crédit ECVET (European Credit System for Vocational Education and Training) et correspond au niveau 3 du EQF (European Qualifications Framework).



Contenu du module

PARTIE B

Objectifs et résultats escomptés

À l'issue du module, les participants seront en mesure de :

1. Comprendre le concept des droits de l'homme au sein de l'UE et pourquoi ces droits font partie intégrante de l'UE ;
2. Avoir une connaissance de base des différentes catégories de droits et des droits qui font partie de ces catégories ;
3. Avoir une compréhension de base des différents instruments juridiques protégeant les droits de l'homme au sein de l'UE ;
4. Comprendre que l'on peut accéder aux droits au sein de l'UE par des processus juridiques, quasi-juridiques et extra-juridiques ;

PARTIE C (Le module complet d'environ 1500 mots)

Unités du module :

Veillez énumérer les unités du module

Unité 1 : Les droits de l'homme et leur rôle au sein de l'UE

Unité 2 : Les différents types de droits et leur protection juridique

Unité 3 : Accéder aux droits dans l'UE par le biais de différents processus



Contenu du module

Unité 1 : Les droits de l'homme et leur rôle dans l'UE

C1. Aperçu :

Veillez ajouter une brève description de l'unité

Cette unité cherche à répondre à deux questions : Que sont les droits de l'homme et pourquoi sont-ils importants ? Et Pourquoi les droits de l'homme font-ils partie intégrante du système européen ?

C2. Résultats d'apprentissage

A l'issue de cette unité, les participants devraient être capables de :

- Comprendre le concept des droits de l'homme et leur évolution ;
- Expliquer pourquoi ces droits font partie intégrante de l'UE.

C3. Contenu

Fournir le contenu de l'unité

Cette unité présente aux participants le concept des droits de l'homme et leur protection juridique, ainsi que l'importance des droits de l'homme pour l'Union européenne. Les droits de l'homme se sont développés au fil du temps et dans des contextes géographiques et culturels différents.

L'objectif principal des droits de l'homme est la protection et la sauvegarde de la dignité humaine. Ils reconnaissent que chaque personne, quels que soient son âge, sa race, sa religion, son statut social ou son sexe, est dotée de dignité et que cette dignité doit être sauvegardée. Au fil du temps, cette reconnaissance s'est traduite par une protection juridique dans différentes parties du monde. La Seconde Guerre mondiale (1939-1945) a été le théâtre de graves atteintes à la dignité humaine sous différentes formes, comme l'Holocauste. Cela a conduit la communauté internationale de l'époque, qui s'était constituée en Organisation des Nations unies (ONU), à adopter la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH).

Les Nations unies ont adopté la DUDH le 10 décembre 1948. La Déclaration exprime pour la première fois une liste de droits que les individus devraient avoir simplement



Contenu du module

parce qu'ils sont des êtres humains. Ces droits comprennent le droit à la vie, à la liberté, à un procès équitable, le droit de ne pas être torturé ou réduit en esclavage. Les autres droits inclus sont le droit à la liberté d'expression et d'association, la liberté de conscience et le droit à l'éducation et à la santé.

Ces droits ont été très largement adoptés dans les lois des pays du monde entier au cours des décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale. En Europe, par exemple, le Conseil de l'Europe a adopté en 1950 la Convention européenne des droits de l'homme, qui établit une Cour européenne des droits de l'homme. Bien que la Convention européenne des droits de l'homme ne fasse pas partie du système juridique de l'UE, tous les États membres de l'UE sont également parties à la Convention européenne des droits de l'homme et, à ce titre, ils sont tous liés par les règles qu'elle contient.

L'Union européenne elle-même est fondée sur le principe du respect des droits de l'homme et tous les États membres de l'UE se sont engagés à promouvoir et à respecter les droits de l'homme. L'article 2 du traité instituant la Communauté européenne stipule que : L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit et de respect des droits de l'homme. Par conséquent, tout État qui souhaite devenir membre de l'UE doit démontrer qu'il respecte les droits de l'homme. Cette exigence fait partie des "critères de Copenhague", qui ont été adoptés dans la capitale du Danemark par le Conseil européen en 1993. Entre autres critères, l'UE exige que chaque État de l'UE ait mis en place des institutions qui garantissent effectivement la démocratie, les droits de l'homme et la protection des minorités.

C.4 Mots clés

Fournir les mots clés de l'unité

Histoire, Droits de l'homme, UE



Contenu du module

PARTIE D

Autres lectures

Sites web/ Documents librement disponibles

<http://hrlibrary.umn.edu/edumat/hreduseries/hereandnow/Part-1/short-history.htm>

<https://www.humanrights70.org/#home>

https://europa.eu/european-union/topics/human-rights_en

PARTIE E

Achèvement de l'unité (200-500 mots selon les questions et réponses)

Pour passer à l'unité suivante, veuillez répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le principal concept sur lequel reposent les droits de l'homme ?

- a. Nationalité
- b. La foi
- c. Dignité
- d. Mérite

Bonne réponse c. Dignité

Les droits de l'homme reposent sur le principe selon lequel chacun naît avec certains droits fondamentaux destinés à permettre aux êtres humains de vivre dans la dignité. C'est pourquoi les droits de l'homme existent : pour protéger la dignité de chaque être humain.

1. Quand la communauté internationale a-t-elle dressé pour la première fois une liste des droits que tous les individus devraient avoir ?

- a. 1918
- b. 1966
- c. 1989
- d. 1948

Bonne réponse d. 1948



Contenu du module

Les Nations unies ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme le 10 décembre 1948. La Déclaration exprime pour la première fois une liste de droits que les individus devraient avoir simplement parce qu'ils sont des êtres humains.

2. Lequel des éléments suivants est une condition pour qu'un État puisse adhérer à l'UE ?
 - a. Le PIB par habitant
 - b. Existence d'institutions garantissant les droits de l'homme
 - c. Taille du territoire
 - d. L'appartenance religieuse

Bonne réponse b. Existence d'institutions garantissant les droits de l'homme

Cette exigence fait partie des "critères de Copenhague" qui ont été adoptés dans la capitale du Danemark par le Conseil européen en 1993. Entre autres critères, l'UE exige l'existence d'institutions garantissant la démocratie, les droits de l'homme et la protection des minorités.

3. Tous les États membres de l'UE sont également parties à la Convention européenne des droits de l'homme.

Vrai ou faux?

Bonne réponse: Vrai

Bien que la Convention européenne des droits de l'homme ne fasse pas partie du système juridique de l'UE, tous les États membres de l'UE sont également parties à la Convention européenne des droits de l'homme et, à ce titre, ils sont tous liés par les règles contenues dans la Convention.

4. Cette phrase fait partie du traité qui régit la création de l'Union européenne : "L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit et de respect des droits de l'homme..."

Vrai ou faux?

Bonne réponse: Vrai

La phrase ci-dessus est tirée de l'article 2 du traité sur l'Union européenne qui fait des droits de l'homme un concept central au sein de l'Union.



Contenu du module

PARTIE F

Proposez 2 activités pour tester et/ou réfléchir aux informations présentées par ce module.

1. Les critères de Copenhague comprennent en outre :

([https://eur-](https://eur-lex.europa.eu/summary/glossary/accession_criteria_copenhague.html)

[lex.europa.eu/summary/glossary/accession_criteria_copenhague.html](https://eur-lex.europa.eu/summary/glossary/accession_criteria_copenhague.html)).

- la stabilité des institutions garantissant la démocratie _____, les droits de l'homme et le respect de et _____ ;
- une économie de marché viable et la _____ ;
- la capacité d'assumer les obligations découlant de l'adhésion, y compris la capacité de _____, les normes et les politiques qui constituent l'ensemble du droit communautaire ("l'acquis"), et l'adhésion aux objectifs de _____.

2. Trouvez une photo célèbre montrant une femme tenant la Déclaration universelle des droits de l'homme, prise en 1949. Qui est cette femme sur la photo ? Quel a été son rôle dans l'adoption de la Déclaration ?



Contenu du module

Unité 2 : Les différents types de droits et leur protection juridique

C1. Aperçu :

Veillez ajouter une brève description de l'unité

Cette unité présente les différentes catégories de droits qui existent (sociaux/économiques/politiques, etc.), les types de droits qui entrent dans ces différentes catégories et les plus importantes protections légales disponibles pour les droits de l'homme.

C2. Résultats de l'apprentissage

A l'issue de cette unité, les participants devraient être capables de :

1. Avoir une connaissance de base des différentes catégories de droits
 - a. et des droits qui font partie de ces catégories ;
2. Avoir une compréhension de base des différents instruments juridiques protégeant les droits de l'homme au sein de l'UE.

C3. Contenu

Fournir le contenu de l'unité

Les droits de l'homme couvrent une grande variété de sujets allant du droit à un procès équitable au droit à la santé. En raison de la grande variété de sujets couverts par les droits de l'homme, ceux-ci sont généralement divisés en catégories qui regroupent les différents droits en catégories partageant des caractéristiques ou des traits communs. Les droits de l'homme sont généralement classés dans les catégories suivantes : droits sociaux, droits économiques, droits culturels, droits civils et droits politiques. Ces catégories, si elles peuvent être utiles pour mieux comprendre la nature des droits spécifiques, n'impliquent pas qu'une catégorie soit plus importante ou ait la priorité sur une autre. Les droits de l'homme ont tous la même importance. Selon les Nations unies, les droits de l'homme sont indivisibles et interdépendants, ce qui signifie qu'ils sont d'égale importance et qu'ils se renforcent mutuellement.



Contenu du module

Les droits sociaux comprennent des droits tels que le droit à un niveau de vie adéquat et à un logement décent, ainsi que le droit à l'alimentation, le droit au meilleur état de santé possible, ainsi que les droits à l'éducation et à la sécurité sociale.

Les droits économiques comprennent : le droit au travail, le droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale, le droit à des conditions de travail sûres, le droit de former des syndicats et d'y adhérer ainsi que le droit de grève.

Les droits culturels comprennent le droit de jouir de sa propre culture et de participer à la vie culturelle de la communauté.

Les droits civils et politiques comprennent le droit à la vie, à la liberté individuelle et à un procès équitable, le droit de ne pas être soumis à la torture et à des traitements inhumains ou dégradants, le droit à la vie privée, ainsi que la liberté d'expression et de réunion.

Ces droits, et d'autres, sont protégés par les lois nationales, les traités internationaux tels que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (deux traités adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies le 16 décembre 1966), ainsi que par des traités régionaux tels que la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

La Convention européenne des droits de l'homme, adoptée en 1950, protège principalement les droits civils et politiques et s'applique à toute personne relevant de la juridiction d'un État partie à la Convention. Ainsi, elle s'applique à toute personne relevant de la juridiction de tous les États membres de l'UE, car ils sont tous parties à la Convention. Cela signifie que la Convention protège toute personne qui se trouve sur le territoire d'un État partie à la Convention, quelle que soit sa nationalité. Une personne ne peut saisir la Cour européenne des droits de l'homme que si le droit violé est inclus dans la Convention et seulement après avoir essayé de faire respecter ses droits par les tribunaux nationaux de l'État qui a causé la violation.

Bien que tous les États membres de l'UE soient parties à la Convention européenne des droits de l'homme, l'UE a adopté sa propre charte des droits de l'homme : la Charte des droits fondamentaux de l'UE a été adoptée en 2000. La Charte comprend toutes les catégories de droits (politiques, civils, économiques, culturels et sociaux) mais elle ne s'applique qu'aux institutions de l'UE (Commission européenne, Parlement européen, Conseil de l'Union européenne) et aux États membres de l'UE lorsqu'ils appliquent le



Contenu du module

droit communautaire. Par exemple, lorsqu'un État membre de l'UE met en œuvre une directive ou un règlement émis par la Commission, le Conseil et le Parlement.

C.4 Mots clés

Fournir *les mots clés* de l'unité

Droits politiques, droits civils, droits économiques, droits sociaux, Convention européenne des droits de l'homme, Charte européenne des droits fondamentaux.

PARTIE D

Autres lectures

Sites web/ Documents librement disponibles

https://www.echr.coe.int/Documents/Simplified_Conv_ENG.pdf

https://www.youtube.com/watch?v=MOcmUQTgjCw&list=PLT-6qb4oU5fj_2HYaZ7Rtq0jfGr6cAics&index=1

<https://www.equalityhumanrights.com/en/what-are-human-rights/how-are-your-rights-protected/what-charter-fundamental-rights-european-union>

<https://fra.europa.eu/en/publications-and-resources/infographics/eu-fundamental-rights-charter-action>



Contenu du module

PARTIE E

Achèvement de l'unité (200-500 mots selon les questions et les réponses)

Pour passer à l'unité suivante, veuillez répondre aux questions suivantes :

1. Combien de catégories de droits de l'homme existe-t-il ?

- a. 2
- b. 8
- c. 5
- d. 3

Bonne réponse: 5.

Les droits de l'homme sont généralement classés en droits sociaux, droits économiques, droits culturels, droits civils et droits politiques. Ils sont tous aussi importants les uns que les autres.

2. Lequel de ces droits est un droit social ?

- a. Le droit de ne pas être soumis à la torture
- b. Le droit à la participation politique
- c. Le droit à la santé
- d. Le droit de pratiquer sa foi

Bonne réponse: c. Le droit à la santé

Le droit à la santé découle du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), un traité adopté par l'Assemblée générale des Nations unies le 16 décembre 1966. Il figure également à l'article 35 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE et à l'article 11 de la Charte sociale européenne.

3. La Convention européenne des droits de l'homme ne protège que les citoyens européens.

Vrai ou faux ?



Contenu du module

Bonne réponse: Faux

La convention s'applique à toute personne qui relève de la juridiction d'un État partie à la convention. Elle s'applique donc à toute personne relevant de la juridiction de tous les États membres de l'UE, car ils sont tous parties à la convention.

4. Toute personne qui estime que l'un de ses droits fondamentaux a été violé peut immédiatement saisir la Cour européenne des droits de l'homme ?

Vrai ou faux

Bonne réponse : faux

Une personne ne peut saisir la Cour européenne des droits de l'homme que si le droit violé est inclus dans la Convention et seulement après avoir essayé de faire valoir ses droits devant les tribunaux nationaux de l'État qui a causé la violation.

5. La Charte européenne des droits fondamentaux ne comprend que les droits civils et politiques.

Vrai ou faux

Bonne réponse: Faux

La Charte comprend toutes les catégories de droits (politiques, civils, économiques, culturels et sociaux) mais elle ne s'applique qu'aux institutions de l'UE et aux États membres de l'UE lorsqu'ils appliquent le droit communautaire.



Contenu du module

PARTIE F

Proposez 2 activités pour tester et/ou réfléchir aux informations présentées par ce module.

1. Regardez cette vidéo (https://www.youtube.com/watch?v=MOcmUQTgjCw&list=PLT-6qb4oU5fj_2HYaZ7Rtq0jfGr6cAics&index=1) et notez tous les droits fondamentaux énumérés. Classez-les selon les catégories suivantes : droits sociaux, droits économiques, droits culturels, droits civils et droits politiques.
2. Allez sur le site web https://e-justice.europa.eu/content_jurisdiction-85-en.do et sélectionnez le drapeau de votre pays de résidence et décrivez le concept de compétence territoriale.



Contenu du module

Unité 3 : Les différents types de droits et leur protection juridique

C1. Aperçu :

Veillez ajouter une brève description de l'unité

Cette unité introduit le concept d'accès aux droits dans différents contextes et par le biais de différents mécanismes.

C2. Résultats d'apprentissage

A l'issue de cette unité, les participants devraient être capables de :

1. Comprendre que l'accès aux droits au sein de l'UE peut se faire de différentes manières, notamment par des processus juridiques, quasi-juridiques et extra-juridiques.
2. Comprendre que l'on peut accéder aux droits en utilisant les services fournis par les administrations nationales et locales ainsi que par les organisations non gouvernementales.

C3. Contenu

Fournir le contenu de l'unité

Cette unité illustrera que l'accès à la justice est un droit fondamental protégé, entre autres, par la Convention européenne des droits de l'homme. L'accès au catalogue des droits peut se faire par différents moyens tels que des moyens judiciaires, quasi-judiciaires et non-judiciaires. Différentes entités telles que les autorités locales, les institutions des droits de l'homme et les ONG peuvent aider à accéder à ces droits.

Selon le droit international et européen des droits de l'homme, les États membres de l'UE doivent garantir à toute personne le droit d'accéder à un organe judiciaire (cour ou tribunal) ou à un organe alternatif de résolution des litiges, et d'obtenir un recours lorsque ses droits sont violés. Il s'agit du droit d'accès à la justice. En vertu du droit européen, toute personne a également droit à un recours effectif devant un tribunal



Contenu du module

pour faire valoir les droits que lui confère le droit européen. Un domaine important est celui de la non-discrimination, où le droit européen interdit toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap et la religion ou les convictions.

L'accès est généralement assuré par les tribunaux nationaux, conformément aux règles locales. Mais l'accès aux droits dépend de la situation. Avant de penser à saisir les tribunaux, il convient d'envisager toutes les autres options.

Si les droits d'une personne ont été violés, celle-ci doit généralement s'adresser à l'autorité compétente de son pays ou du pays où les violations ont eu lieu. La procédure pouvant différer d'un pays à l'autre, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne offre une aide concernant chaque État membre individuellement. Un outil interactif sur la page d'accueil d'eJustice peut aider à identifier le lieu de la violation, le domaine des droits tels que la famille, la sécurité sociale, la liberté ou la participation politique et l'entité privée ou publique qui a commis la violation. Il propose ensuite des informations sur les organes judiciaires et non judiciaires qui peuvent aider la personne dont les droits ont été violés à les faire valoir.

D'autres réseaux de défense des droits de l'homme peuvent être consultés avant d'engager des moyens judiciaires. ENNHRI (European Network of National Human Rights Institutions) est le réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme. Il réunit 40 institutions nationales des droits de l'homme (NHRIs) à travers l'Europe afin de renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région. Le réseau offre une plateforme de collaboration et de solidarité pour relever les défis en matière de droits de l'homme et une voix commune pour les INDH au niveau européen.

Les NHRIs sont des organismes mandatés par l'État, indépendants du gouvernement, dotés d'un large mandat constitutionnel ou légal pour promouvoir et protéger les droits de l'homme au niveau national. Elles peuvent prendre différentes formes, notamment des institutions de médiation, des commissions et des instituts des droits de l'homme.

Le EJM (en matière civile et commerciale) est un réseau flexible et non bureaucratique qui rassemble les autorités judiciaires nationales. Il vise à simplifier et à renforcer la coopération judiciaire entre les États membres. En activité depuis 2002, le EJM (en matière civile et commerciale) améliore l'application pratique et la mise en œuvre des instruments de justice civile de l'UE. De cette manière, il contribue à jeter des ponts entre les différents systèmes judiciaires des États membres et à créer ainsi une confiance mutuelle.



Contenu du module

Les principales tâches du réseau sont les suivantes : contacts directs et traitement des affaires entre les points de contact nationaux du réseau, facilitation de l'accès transfrontalier à la justice grâce aux informations fournies au public et aux praticiens par le biais de fiches d'information et d'autres publications disponibles sur le portail européen e-Justice dans toutes les langues de l'Union, évaluation et partage d'expériences sur le fonctionnement d'instruments spécifiques du droit de l'Union en matière civile et commerciale.

Si les moyens non judiciaires n'aboutissent pas, il est possible de demander justice par le biais d'organes quasi-judiciaires tels que les médiateurs ou les institutions nationales des droits de l'homme.

Les institutions nationales des droits de l'homme (NHRIs, National Human Rights Institutions) sont des institutions indépendantes établies par la loi et conformes aux "Principes de Paris" approuvés par les Nations unies. Les NHRIs ont pour mandat de protéger et de promouvoir les droits de l'homme au niveau national, conformément aux normes et standards internationaux en matière de droits de l'homme. La FRA coopère avec les NHRIs par le biais du réseau européen des NHRIs et par une coopération bilatérale directe. Des réunions thématiques annuelles ont également lieu entre la FRA et les NHRIs.

Le réseau européen des médiateurs a été créé en 1996 (The European Network of Ombudsmen). Il met en relation le Médiateur européen, les médiateurs nationaux et régionaux dans le but de garantir que les plaignants puissent obtenir de l'aide au niveau approprié. Le ENO aide à partager des informations sur le droit européen et son impact dans les États membres de l'UE. Il facilite la coopération entre les médiateurs, dans le but de sauvegarder les droits des citoyens et des individus de l'UE en vertu du droit communautaire.

En dernier recours, il est possible d'accéder aux droits par le biais d'organes judiciaires tels que les cours ou les tribunaux locaux. Cela implique de se conformer aux règles de procédure nationales, y compris les délais. Lorsque les particuliers n'ont pas obtenu gain de cause devant les tribunaux nationaux, ils peuvent se tourner vers les instances suivantes



Contenu du module

C.4 Mots clés

Fournir les mots clés de l'unité

Accès aux droits, Médiateur, Tribunaux, ONG, Autorités locales

PARTIE D

Autres lectures

Sites web/ Documents librement disponibles

<https://fra.europa.eu/en/cooperation/national-human-rights-bodies>

https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/1506-FRA-Factsheet_AccesstoJusticeEN.pdf

https://ec.europa.eu/civiljustice/legal_aid/legal_aid_gen_en.htm

<https://www.ombudsman.europa.eu/en/european-network-of-ombudsmen/members/national-ombudsmen>

<https://fra.europa.eu/en/about-fundamental-rights/where-to-turn>

http://www.enhri.org/IMG/pdf/161612_enhri_corporate_infographic_01.pdf



Contenu du module

PARTIE E

Achèvement de l'unité (200-500 mots selon les questions et les réponses)

Pour passer à l'unité suivante, veuillez répondre aux questions suivantes :

1. Les droits de l'homme ne sont accessibles que par le biais des tribunaux.

Vrai ou faux

Bonne réponse: Faux

Il existe plusieurs façons d'accéder aux droits de l'homme en fonction de la situation. Avant d'envisager de passer par les tribunaux, il convient d'envisager toutes les autres options.

2. Qu'est-ce qu'un médiateur ?

- a. Un juge
- b. Un avocat donnant des conseils gratuitement
- c. Un agent public qui enquête sur les plaintes pour violation de droits
- d. Un procureur

Bonne réponse: c. Un agent public qui enquête sur les plaintes pour violation de droits

Des systèmes de médiateurs existent dans la plupart des États membres de l'UE. Ils peuvent varier dans leur mode de fonctionnement et les cas qu'ils sont en mesure de traiter. En général, les médiateurs enquêtent sur des plaintes concernant des administrations publiques qui ont agi de manière illégale. Ils font habituellement des recommandations après avoir enquêté sur une plainte. Ces recommandations peuvent être contraignantes ou non, selon le pays concerné.

3. L'aide juridique n'est pas toujours disponible pour toutes les personnes

Vrai ou faux

Bonne réponse: Vrai.



Contenu du module

Les systèmes d'aide juridique varient d'un pays à l'autre, mais dans la plupart des pays, l'aide juridique dépend de la capacité de la personne qui la demande à prouver qu'elle n'a pas les moyens de payer et que l'affaire qu'elle veut porter devant la justice est valable.

4. Les ONG peuvent être très utiles pour aider les individus à connaître leurs droits et à y accéder.

Vrai ou faux

Bonne réponse: Vrai

Dans tous les États membres de l'UE, il existe diverses ONG qui offrent des conseils aux personnes ayant des problèmes de droits de l'homme. Ces ONG peuvent se concentrer sur les migrants en particulier ou proposer leurs services à toute personne qui en a besoin. Certaines n'offrent que des conseils, d'autres peuvent également proposer leur aide en portant les affaires devant les instances appropriées.

5. Des institutions nationales des droits de l'homme existent dans certains États membres de l'UE :

Vrai ou faux

Bonne réponse : Vrai

Il existe des institutions nationales des droits de l'homme dans la plupart des États membres de l'UE. Elles ont pour mission de surveiller et d'enquêter sur la situation des droits de l'homme sur le terrain et peuvent également aider les personnes à faire valoir leurs droits, en traitant les plaintes ou en fournissant une assistance juridique.



Contenu du module

PARTIE F

Proposez 2 activités pour tester et/ou réfléchir aux informations présentées par ce module.

1. Regardez la vidéo sur le site de la CEDH <https://ijrcenter.org/european-court-of-human-rights/#Jurisdiction> et notez les conditions requises pour introduire correctement une demande.
2. Allez sur la page d'accueil du Réseau européen des médiateurs et trouvez les coordonnées du médiateur qui serait responsable de vous ou de quelqu'un que vous connaissez.